



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue virtuellement et en direct par webdiffusion le lundi 7 décembre 2020 à 19 h,
conformément aux arrêtés ministériels numéros 2020-029 daté du 26 avril 2020,
2020-049 daté du 4 juillet 2020 et 2020-074 daté du 2 octobre 2020**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Steve Beaudoin, Directeur d'arrondissement
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA20 13 0255

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Dominic Perri
appuyé par Lili-Anne Tremblay
et résolu :

Qu'à 19 h 2, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA20 13 0256

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Dominic Perri
appuyé par Mario Battista
et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA20 13 0257

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 3 le président d'assemblée ouvre la période de questions. Monsieur le maire répond à la question soumise par un citoyen qui a transmis sa question par courriel. À 19 h 6, la période de questions est terminée.

CA20 13 0258

APPROUVER, RENOUELER ET REFUSER LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF, DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD, POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2023, ET APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION EN DÉCOULANT.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Saint-Léonard, les demandes de reconnaissance de deux (2) organismes à but non lucratif suivants, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023 :

- Projet Ado Communautaire en Travail de rue;
- Compagnie Théâtre Créole;

de renouveler, pour cette même période, les demandes de reconnaissance des vingt (20) organismes à but non lucratif suivants :

- Académie de karaté Shotokan à Saint-Léonard;
- Action dignité de Saint-Léonard;
- Association de baseball de St-Léonard;
- Association de hockey mineur St-Léonard inc.;
- Association de soccer de St-Léonard (A.S.S.L.) inc.;
- Association Haïtiano-Canado-Québécoise d'aide aux démunis;
- Carrefour des femmes de Saint-Léonard;
- Centre communautaire Leonardo da Vinci;
- Centre des aînés du réseau d'entraide de Saint-Léonard;
- Club de judo Saint-Léonard;

Le 7 décembre 2020

- Club du bonheur de Saint-Léonard;
- Concertation Saint-Léonard;
- Corporation de football junior de St-Léonard inc.;
- La table ronde de Saint-Léonard;
- Le comité des usagers des jardins communautaires de Saint-Léonard;
- Les Amis de la Bibliothèque de Montréal;
- Les YMCA du Québec;
- Mains utiles;
- Naos Jeunesse : la créativité en action!;
- Orchestre D'Harmonie Léonardo Da Vinci;

d'approuver le projet de convention en découlant;

et de refuser les demandes de reconnaissance de l'Agence de développement durable de Montréal Centre Nord (ADM CN) et de Femmes Mieux-être.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1200391005

CA20 13 0259

AUTORISER LE DÉPÔT DU PROJET « IMPLANTATION DE LA COLLECTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES AUPRÈS DES INSTITUTIONS, COMMERCE ET INDUSTRIES (ICI) » DANS LE CADRE DU VOLET ALIMENTAIRE DU PROGRAMME « EN AFFAIRES ON RÉCUPÈRE! » DE RECYC-QUÉBEC.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'autoriser le dépôt du projet « Implantation de la collecte des résidus alimentaires auprès des institutions, commerces et industries (ICI) » dans le cadre du volet alimentaire du programme « En affaires on récupère! » de RECYC-QUÉBEC.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à respecter toutes les modalités du programme s'appliquant à lui et à payer sa part des coûts admissibles.

De mandater le directeur d'arrondissement pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.02 1203304010

CA20 13 0260

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES DE NETTOYAGE ET DE TONTE DE GAZON – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 18-16753 – LES ENTREPRISES TONY DI FEO INC. – 146 687,50 \$ PLUS LA VARIATION DU POURCENTAGE DE L'IPC.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

De renouveler le contrat avec LES ENTREPRISES TONY DI FEO INC. pour la fourniture de services de nettoyage et de tonte de gazon, appel d'offres numéro 18-16753, pour l'année 2021, au montant maximal de 146 687,50 \$ plus la variation du pourcentage de l'IPC.



D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1208192004

CA20 13 0261

MODIFICATION DE L'ASPECT FINANCIER DU DOSSIER DÉCISIONNEL – OCTROI DE CONTRATS – FOURNITURE DE SERVICES D'ÉLAGAGE SYSTÉMATIQUE SECTORIEL (LOT 1), D'ABATTAGE (LOT 2) ET D'ESSOUCHEMENT (LOT 3) D'ARBRES PUBLICS POUR SAINT-LÉONARD – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 20-18053 - ÉLAGAGE PRESTIGE INC. (LOT 1 : 274 180,88 \$ ET LOT 2 : 148 030,31 \$) ET 9211-4560 QUÉBEC INC. (ÉMONDAGE SBP) (LOT 3 : 427 488,55 \$) – 849 699,74 \$.

ATTENDU la résolution numéro CA20 13 0091 adoptée lors de la séance du conseil d'arrondissement du 1er juin 2020 octroyant des contrats pour la fourniture de services d'élagage systématique sectoriel (Lot 1), d'abattage (Lot 2) et d'essouchement (Lot 3) d'arbres publics pour Saint-Léonard, appel d'offres numéro 20-18053, à ÉLAGAGE PRESTIGE INC. (Lot 1 : 274 180,88 \$ et Lot 2 : 148 030,31 \$) et 9211-4560 QUÉBEC INC. (ÉMONDAGE SBP) (Lot 3 : 427 488,55 \$).

ATTENDU QUE les contrats pour l'abattage (Lot 2) et l'essouchement (Lot 3) ont été financés par affectation de surplus;

ATTENDU QUE les projections des résultats financiers 2020 indiquent que des marges de manœuvre se sont dégagées afin de pouvoir financer à même le budget de fonctionnement des dossiers ayant dû faire initialement l'objet de financement par affectation de surplus.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De modifier l'aspect financier du dossier décisionnel octroyant des contrats pour la fourniture de services d'élagage systématique sectoriel (Lot 1), d'abattage (Lot 2) et d'essouchement (Lot 3) d'arbres publics pour Saint-Léonard, appel d'offres numéro 20-18053, à ÉLAGAGE PRESTIGE INC. (Lot 1 : 274 180,88 \$ et Lot 2 : 148 030,31 \$) et 9211-4560 QUÉBEC INC. (ÉMONDAGE SBP) (Lot 3 : 427 488,55 \$), conformément aux informations financières inscrites au sommaire addenda.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1208192001

CA20 13 0262

MODIFICATION DE L'ASPECT FINANCIER DU DOSSIER DÉCISIONNEL – OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE D'UN SERVICE D'ÉLAGAGE PONCTUEL D'ARBRES PUBLICS POUR SAINT-LÉONARD – DEMANDE DE PRIX NUMÉRO 20-18188 – ÉLAGAGE PRESTIGE INC. – 86 416,36 \$.

ATTENDU la résolution numéro CA20 13 0092 adoptée lors de la séance du conseil d'arrondissement du 1er juin 2020 octroyant un contrat pour la fourniture d'un service d'élagage ponctuel d'arbres publics pour Saint-Léonard, demande de prix numéro 20-18188 à ÉLAGAGE PRESTIGE INC., pour un montant de 86 416,36 \$.

ATTENDU QUE ce contrat a été financé en partie par affectation de surplus;

Le 7 décembre 2020

ATTENDU QUE les projections des résultats financiers 2020 indiquent que des marges de manœuvre se sont dégagées afin de pouvoir financer à même le budget de fonctionnement des dossiers ayant dû faire initialement l'objet de financement par affectation de surplus.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De modifier l'aspect financier du dossier décisionnel octroyant un contrat pour la fourniture d'un service d'élagage ponctuel d'arbres publics pour Saint-Léonard, demande de prix numéro 20-18188 à ÉLAGAGE PRESTIGE INC., pour un montant de 86 416,36 \$, conformément aux informations financières inscrites au sommaire addenda.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1208192003

CA20 13 0263

MODIFICATION DE L'ASPECT FINANCIER DU DOSSIER DÉCISIONNEL – OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE, PLANTATION ET ENTRETIEN D'ARBRES PUBLICS POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD, 2020 – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 20-18112 – URBEX CONSTRUCTION INC. – 542 385,36 \$.

ATTENDU la résolution numéro CA20 13 0119 adoptée lors de la séance du conseil d'arrondissement du 6 juillet 2020 octroyant un contrat pour la fourniture, plantation et entretien d'arbres publics pour l'arrondissement de Saint-Léonard, 2020, appel d'offres numéro 20-18112 à URBEX CONSTRUCTION INC., pour un montant de 542 385,36 \$.

ATTENDU QUE ce contrat a été financé en partie par affectation de surplus;

ATTENDU QUE les projections des résultats financiers 2020 indiquent que des marges de manœuvre se sont dégagées afin de pouvoir financer à même le budget de fonctionnement des dossiers ayant dû faire initialement l'objet de financement par affectation de surplus.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De modifier l'aspect financier du dossier décisionnel octroyant un contrat pour la fourniture, plantation et entretien d'arbres publics pour l'arrondissement de Saint-Léonard, 2020, appel d'offres numéro 20-18112 à URBEX CONSTRUCTION INC., pour un montant de 542 385,36 \$, conformément aux informations financières inscrites au sommaire addenda.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1208192002



CA20 13 0264

OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET INGÉNIERIE POUR LA CONCEPTION D'ESTRADES PERMANENTES DE LA SCÈNE CULTURELLE EXTÉRIEURE AU PARC WILFRID-BASTIEN ET LA COORDINATION AVEC LE PROJET DE LA « PLACE DES GÉNÉRATIONS » - APPEL D'OFFRES NUMÉRO SP-213 - LES ARCHITECTES LABONTÉ MARCIL S.E.N.C. – 233 866,04 \$.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'octroyer un contrat à LES ARCHITECTES LABONTÉ MARCIL S.E.N.C., le soumissionnaire conforme s'étant mérité le meilleur pointage lors de l'évaluation par le comité de sélection, pour les services professionnels en architecture et ingénierie pour la conception d'estrades permanentes de la scène culturelle extérieure au parc Wilfrid-Bastien et la coordination avec le projet de la « Place des générations », appel d'offres numéro SP-213, au prix de sa soumission, soit pour un montant total de 194 888,37 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 233 866,04 \$, soit 194 888,37 \$, le prix de la soumission, augmenté de 38 977,67 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1202242001

CA20 13 0265

APPROUVER UN PROJET D'ACTE PAR LEQUEL LA VILLE ACQUIERT DE MONSIEUR ISSIE FISHMAN, AUX FINS D'AMÉNAGEMENT DE JARDINS COMMUNAUTAIRES, UN TERRAIN VACANT CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 002 058 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SITUÉ AU QUADRANT NORD-EST DES RUES ARTHUR-PÉLOQUIN ET JEAN-RIVARD, DANS L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD, D'UNE SUPERFICIE DE 2 796,5 M², POUR UN MONTANT DE 305 000 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES. N/RÉF. : 31H12-005-2664-04 / MANDAT : 18-0413-T.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de monsieur Issie Fishman, aux fins d'aménagement de jardins communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 1 002 058 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au quadrant nord-est des rues Arthur-Péloquin et Jean-Rivard, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, d'une superficie de 2 796,5 m², pour un montant de 305 000 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1198290010

Le 7 décembre 2020

CA20 13 0266

APPROUVER LA MODIFICATION DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE ST-LÉONARD INC. CONCERNANT LA LOCATION D'UN LOCAL AUX FINS DE L'EXPLOITATION D'UN RESTAURANT À L'ARÉNA MARTIN -BRODEUR EN RAISON DE LA SITUATION ACTUEL DE LA PANDÉMIE.

ATTENDU la résolution numéro CA20 13 0178 adoptée lors de la séance du conseil d'arrondissement du 8 septembre 2020 approuvant le renouvellement des conventions avec l'Association du hockey mineur de St-Léonard inc. concernant l'exploitation de la boutique « Pro-shop » et la location d'un local aux fins de l'exploitation d'un restaurant à l'aréna Martin - Brodeur jusqu'au 31 août 2021;

ATTENDU QU'en raison de la pandémie de la COVID-19, depuis le mois de mars 2020 l'Association du hockey mineur de St-Léonard inc. n'a pas pu opérer le restaurant et ce, malgré la reprise des activités à l'aréna Martin-Brodeur le 31 août 2020;

ATTENDU QUE pour tenir compte de l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19 la Ville souhaite suspendre les obligations de l'Association du hockey mineur de St-Léonard inc. prévue à la convention durant la période d'inactivité du restaurant et accorder une gratuité de loyer.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver la modification de la convention et d'accorder une gratuité de loyer à l'Association du hockey mineur de St-Léonard inc. pour la location d'un local aux fins de l'exploitation d'un restaurant à l'aréna Martin-Brodeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1203451012

CA20 13 0267

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ADDENDA AVEC LA CAISSE DESJARDINS DU CENTRE-EST DE MONTRÉAL RELATIVEMENT À L'AJOUT D'UN MONTANT DE 25 000 \$ AU FONDS D'URGENCE COVID-19 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD, AUGMENTER D'UN MONTANT DE 25 000 \$ CE FONDS ET MODIFIER L'ASPECT FINANCIER DU DOSSIER DÉCISIONNEL.

ATTENDU la résolution numéro CA20 13 0056 adoptée lors de la séance du conseil d'arrondissement du 6 avril 2020 créant le Fonds d'urgence COVID-19 de l'arrondissement de Saint-Léonard d'un montant maximal de 50 000 \$, pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires de l'arrondissement et accordant une aide financière de 25 000 \$ au Fonds d'urgence COVID-19 de Centraide du Grand Montréal;

ATTENDU la résolution numéro CA20 13 0098 adoptée lors de la séance du conseil d'arrondissement du 1er juin 2020 approuvant le projet de convention de partenariat avec la Caisse Desjardins du Centre-est de Montréal relativement au versement d'un montant de 50 000 \$ au Fonds d'urgence COVID-19 de l'arrondissement de Saint-Léonard et augmentant d'un montant de 50 000 \$ ce fonds, portant ainsi le montant à 100 000 \$;

ATTENDU la résolution numéro CA20 13 0200 adoptée lors de la séance du conseil d'arrondissement du 5 octobre 2020 augmentant le Fonds d'urgence COVID-19 de l'arrondissement de Saint-Léonard d'un montant maximal de 25 000 \$, à l'aube d'une deuxième vague de contamination dans la population, portant ainsi le montant de ce fonds à 125 000 \$;

ATTENDU QUE la Caisse Desjardins du Centre-est de Montréal veut augmenter la liquidité actuelle du Fonds d'urgence COVID-19 de l'arrondissement de Saint-Léonard en y injectant une somme supplémentaire de 25 000 \$;

Le 7 décembre 2020



ATTENDU QUE la somme de 75 000 \$ découlant de la résolution numéro CA20 13 0056 en date du 6 avril 2020 a été financée par affectation de surplus;

ATTENDU QUE les projections des résultats financiers 2020 indiquent que des marges de manœuvre se sont dégagées afin de pouvoir financer à même le budget de fonctionnement des dossiers ayant dû faire initialement l'objet de financement par affectation de surplus.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le projet de convention addenda avec la Caisse Desjardins du Centre-est de Montréal relativement au versement additionnel d'un montant de 25 000 \$ au Fonds d'urgence COVID-19 de l'arrondissement de Saint-Léonard et d'augmenter et d'augmenter ce fonds d'un montant de 25 000 \$ portant ainsi le montant à 150 000 \$.

D'autoriser le maire d'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention addenda.

D'encaisser les recettes et d'imputer les dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire addenda.

De modifier l'aspect financier du dossier décisionnel présenté le 6 avril 2020 créant le Fonds d'urgence COVID-19 de l'arrondissement de Saint-Léonard d'un montant maximal de 50 000 \$, pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires de l'arrondissement et accordant une aide financière de 25 000 \$ au Fonds d'urgence COVID-19 de Centraide du Grand Montréal, conformément aux informations financières inscrites au sommaire addenda.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.08 1203451007

CA20 13 0268

MODIFICATION DE L'ASPECT FINANCIER DU DOSSIER DÉCISIONNEL – RATIFIER L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE ET EN ACCORDER UNE, TOTALISANT 64 784 \$, AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DU FONDS D'URGENCE COVID -19 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.

ATTENDU la résolution numéro CA20 13 0126 adoptée lors de la séance du conseil d'arrondissement du 6 juillet 2020 ratifiant l'octroi d'une aide financière de 43 186 \$ et en accordant une de 21 598 \$, totalisant 64 784 \$, aux organismes communautaires dans le cadre du Fonds d'urgence COVID-19 de l'arrondissement de Saint-Léonard;

ATTENDU que l'octroi d'une aide financière de 21 598 \$ a été imputée par erreur dans une clé comptable impliquant une affectation de surplus qui n'était pas nécessaire.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

De modifier l'aspect financier du dossier décisionnel ratifiant l'octroi d'une aide financière de 43 186 \$ et en accordant une de 21 598 \$, totalisant 64 784 \$, aux organismes communautaires dans le cadre Fonds d'urgence COVID-19 de l'arrondissement de Saint-Léonard, conformément aux informations financières inscrites au sommaire addenda.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.09 1203126005

CA20 13 0269

RÉSILIER LA CONVENTION AVEC GESTION MULTISPORTS ST-LÉONARD ET APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION AVEC CONCERTATION SAINT-LÉONARD – MODIFICATION DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE AUX ORGANISMES POUR CERTAINS PROJETS, EN RAISON DE LA COVID-19, DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE L'ENFANT POUR L'ANNÉE 2020.

ATTENDU la résolution numéro CA20 13 0037 adoptée lors de la séance du conseil d'arrondissement du 2 mars 2020 approuvant les projets de convention et accordant une aide financière non récurrente totalisant 109 383 \$ aux organismes désignés, pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, relativement au cadre de la Politique de l'enfant 2020;

ATTENDU la résolution numéro CA20 13 0121 adoptée lors de la séance du conseil d'arrondissement du 6 juillet 2020 approuvant les projets de convention addenda et modifiant l'aide financière accordée pour certains projets modifiés en raison de la COVID-19;

ATTENDU QUE l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19 empêche la réalisation du projet « Politique de l'enfant (accès aux sports et loisirs pour jeunes) » de Gestion multisport St-Léonard pour lequel une aide financière de 5 184 \$ a été octroyée;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite modifier l'aide financière allouée à un projet et approuver un nouveau projet dans le cadre de la Politique de l'enfant.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De résilier la convention conclue avec Gestion multisport St-Léonard pour le projet « Politique de l'enfant (accès aux sports et loisirs pour jeunes) » et d'annuler l'aide financière de 5 184 \$ accordée pour ce projet.

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 5 000 \$ à Concertation Saint-Léonard pour la réalisation du projet « Bottin des ressources ».

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire addenda.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.10 1193581005



CA20 13 0270

RÉSILIER LES CONVENTIONS AVEC LES AMIS DE LA PEINTURE DE SAINT -LÉONARD, APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION AVEC COLLECTIF JEUNESSE DE SAINT-LÉONARD ET APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ADDENDA AVEC MOUVEMENT FRATERNITÉ MULTI-ETHNIQUE INC. – MODIFICATION DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE AUX ORGANISMES POUR DES PROJETS, EN RAISON DE LA COVID-19, RELATIVEMENT À L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (MTESS-VILLE 2018-2023).

ATTENDU la résolution numéro CA20 13 0070 adoptée lors de la séance du conseil d'arrondissement du 4 mai 2020 approuvant les projets de conventions et accordant une aide financière totalisant 190 963 \$ aux organismes ci-après désignés, pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, relativement à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

ATTENDU la résolution numéro CA20 13 0227 adoptée lors de la séance du conseil d'arrondissement du 2 novembre 2020 approuvant le projet de convention addenda et modifiant l'aide financière accordée pour certains projets modifiés en raison de la COVID-19;

ATTENDU QUE l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID -19 empêche la réalisation des projets « Art et génération » et « Art-atout » de l'organisme Les Amis de la peinture de Saint-Léonard et affecte la réalisation du projet « Implication et renouveau à Viau-Robert » de Mouvement Fraternité Multi-ethnique;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite modifier l'aide financière allouée à certains projets et approuver de nouveaux projets relativement à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville -MTESS 2018-2023).

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De résilier les conventions conclues avec Les Amis de la peinture de Saint-Léonard pour la réalisation des projets « Art et génération » et « Art-atout » et d'annuler l'aide financière de 16 543 \$ accordée pour ces projets.

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 16 543 \$ à Collectif jeunesse de Saint-Léonard pour la réalisation du projet « TAPAJ Saint-Léonard ».

D'approuver le projet de convention addenda avec Mouvement Fraternité Multi-ethnique pour le remplacement du projet « Implication et renouveau à Viau-Robert » (24 427 \$) par le projet « Actif, impliqué et en santé! Manger mieux, Bouger plus » de cet organisme.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire addenda.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.11 1193581004

Le 7 décembre 2020

CA20 13 0271

MODIFICATION DE L'ASPECT FINANCIER DU SOMMAIRE DÉCISIONNEL – APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE SPÉCIALE NON RÉCURRENTÉ MAXIMALE DE 112 000 \$, À GESTION MULTISPORTS ST-LÉONARD AFIN DE RÉALISER UNE OFFRE DE SERVICE DE CAMPS DE JOUR SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19.

ATTENDU la résolution numéro CA20 13 0122 adoptée lors de la séance du conseil d'arrondissement du 6 juillet 2020 approuvant le projet de convention et accordant une aide financière spéciale non récurrente maximale de 112 000 \$, à Gestion Multisports St-Léonard afin de réaliser une offre de service de camps de jour sur le territoire de l'arrondissement dans le contexte de la COVID-19;

ATTENDU QUE cette aide financière a été financée par affectation de surplus;

ATTENDU QUE les projections des résultats financiers 2020 indiquent que des marges de manœuvre se sont dégagées afin de pouvoir financer à même le budget de fonctionnement des dossiers ayant dû faire initialement l'objet de financement par affectation de surplus.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

De modifier l'aspect financier du dossier décisionnel approuvant le projet de convention et accordant une aide financière spéciale non récurrente maximale de 112 000 \$, à Gestion Multisports St-Léonard afin de réaliser une offre de service de camps de jour sur le territoire de l'arrondissement dans le contexte de la COVID-19, conformément aux informations financières inscrites au sommaire addenda.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.12 1203451008

CA20 13 0272

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE TOTALISANT 14 354 \$ AUX CLUBS DE L'ÂGE D'OR DE L'ARRONDISSEMENT POUR L'ANNÉE 2021.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière totalisant 14 354 \$ aux clubs de l'âge d'or de l'arrondissement pour l'année 2021. Cette somme est répartie comme suit :

| ORGANISMES | AIDE FINANCIÈRE 2021 |
|---|-----------------------------|
| Club d'âge d'or du parc Hébert | 550 \$ |
| Club d'âge d'or Les Joviales de Coubertin | 550 \$ |
| Club d'âge d'or Sempre Uniti | 550 \$ |
| Club de l'âge d'or 2000 | 550 \$ |
| Club de l'âge d'or Arcobaleno | 550 \$ |
| Club de l'âge d'or Foglie Verde | 550 \$ |



| ORGANISMES | AIDE FINANCIÈRE 2021 |
|--|---------------------------------|
| Club de l'âge d'or Le Molisane | 550 \$ |
| Club de l'âge d'or Pirandello Maschile | 550 \$ |
| Club de l'âge d'or Sainte-Angèle | 550 \$ |
| Club de l'âge d'or Saint-Léonard Pie-XII | 550 \$ |
| Club de l'âge d'or San Giuseppe | 550 \$ |
| Club de l'âge d'or Nuova-Forza | 624 \$ |
| Club social et culturel des jeunes de Ladauversière inc. | 636 \$ |
| Club d'âge d'or Garibaldi | 644 \$ |
| Club de l'âge d'or Sacra Famiglia | 692 \$ |
| Club de l'âge d'or IL Risveglio | 804 \$ |
| Club de l'âge d'or parc Coubertin | 832 \$ |
| Cercle du 3e âge Ste-Angèle inc. | 1 104 \$ |
| Club de l'âge d'or l'Esperanza | 1 144 \$ |
| Club d'âge d'or parc Delorme | 1 824 \$ |
| TOTAL | 14 354 \$ |

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.13 1200391004

CA20 13 0273

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 10 000 \$ À LA MAISON DE JEUNES DE SAINT-LÉONARD POUR LA RÉALISATION DU PROJET « BRIGADE NEIGE SAINT-LÉONARD » POUR 2020.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 10 000 \$ à la Maison de jeunes de Saint-Léonard pour la réalisation du projet « Brigade neige Saint-Léonard » pour 2020.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.14 1208717002

CA20 13 0274

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ADDENDA ET AUGMENTER D'UN MONTANT DE 7 020 \$ L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE À L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR ST-LÉONARD INC. POUR L'ACTIVITÉ DU PATIN LIBRE AUX ARÉNAS ROBERTO-LUONGO ET MARTIN-BRODEUR, POUR L'ANNÉE 2020, EN RAISON DE LA COVID-19.

ATTENDU la résolution numéro CA20 13 0014 adoptée lors de la séance du conseil d'arrondissement du 3 février 2020 approuvant le projet de convention et accordant une aide financière de 2 100 \$ à l'Association du hockey mineur St-Léonard inc. pour l'activité du patin libre aux arénas Roberto-Luongo et Martin-Brodeur pour l'année 2020;

ATTENDU QU'EN raison de la pandémie de la COVID-19, la Ville souhaite augmenter les heures allouées au projet de l'organisme quant à la surveillance du patinage libre ainsi que l'aide financière allouée au projet.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le projet de convention addenda avec l'Association du hockey mineur St-Léonard inc. et d'augmenter à 9 120 \$ l'aide financière accordée à l'organisme pour l'activité du patin libre aux arénas Roberto-Luongo et Martin-Brodeur pour l'année 2020.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.15 1203451002

CA20 13 0275

ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE TOTALISANT 4 000 \$ À CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL ET À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX -ROUGE POUR L'ANNÉE 2021.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accorder une aide financière totalisant 4 000 \$ à Centraide du Grand Montréal et à la Société canadienne de la Croix-Rouge, soit une somme de 2 000 \$ chacun, pour l'année 2021.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.16 1200391008



CA20 13 0276

APPROUVER LES DEUX CONVENTIONS AVEC LE CENTRE COMMUNAUTAIRE LEONARDO DA VINCI POUR L'UTILISATION DU THÉÂTRE MIRELLA ET LINO SAPUTO ET LE PARTENARIAT POUR LA PROGRAMMATION D'ACTIVITÉS DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE, POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2021 AU 30 JUIN 2026 – 708 100,53 \$, PLUS LA VARIATION DU POURCENTAGE DE L'IPC POUR LA PROGRAMMATION D'ACTIVITÉS DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'approuver les deux (2) conventions avec le Centre communautaire Leonardo da Vinci soit la convention d'utilisation du théâtre Mirella et Lino Saputo et la convention de partenariat pour la programmation d'activités de conditionnement physique, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2026, pour un montant maximal de 708 100,53 \$ sur cinq ans et demi, plus la variation du pourcentage de l'IPC pour la programmation d'activités de conditionnement physique.

D'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer lesdites conventions.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.17 1203126009

CA20 13 0277

APPROUVER LE PROJET DE BAIL – LOCATION DU BOULODROME – 8370, BOULEVARD LACORDAIRE – DU 1ER JANVIER 2021 AU 30 JUIN 2026 – CENTRE COMMUNAUTAIRE LEONARDO DA VINCI – 708 923,26 \$, PLUS LA QUOTE-PART DES TAXES FONCIÈRES.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue du Centre communautaire Leonardo da Vinci, un boulodrome d'une superficie de 836,1 m², pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2026, moyennant un loyer total approximatif de 708 923,26 \$ sur cinq ans et demi, plus la quote-part des taxes foncières annuelles estimée à 46 467,82 \$ et selon les clauses et conditions stipulées au projet de bail.

D'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer ledit bail.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Dissidence : Lili-Anne Tremblay

20.18 1200391009

Le 7 décembre 2020

CA20 13 0278

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES D'ÉLAGAGE SYSTÉMATIQUE SECTORIEL (LOT 1), D'ARBRES PUBLICS POUR SAINT-LÉONARD, APPEL D'OFFRES NUMÉRO 20-18053 – ÉLAGAGE PRESTIGE INC. – 274 180,88 \$.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

De renouveler le contrat avec ÉLAGAGE PRESTIGE INC., pour la fourniture de services d'élagage systématique sectoriel (Lot 1) d'arbres publics pour Saint-Léonard, appel d'offres numéro 20-18053, pour l'année 2021, au montant maximal de 274 180,88 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.19 1208192005

CA20 13 0279

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 OCTOBRE 2020.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1205057022

CA20 13 0280

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 OCTOBRE 2020.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1208680007



CA20 13 0281

MODIFICATION DE L'ASPECT FINANCIER DU DOSSIER DÉCISIONNEL – AUTORISER UNE AFFECTATION DE SURPLUS DE 85 000 \$ AFIN DE FINANCER DES RESSOURCES ADDITIONNELLES DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION LOCAL DE FORESTERIE URBAINE.

ATTENDU la résolution numéro CA20 13 0106 adoptée lors du conseil d'arrondissement du 1er juin 2020 autorisant une affectation de surplus de 85 000 \$ afin de financer des ressources additionnelles dans le cadre du plan d'action local de foresterie urbaine;

ATTENDU que les projections de nos résultats financiers 2020 indiquent que des marges de manœuvre se sont dégagées afin de pouvoir financer à même notre budget régulier des dossiers ayant dû faire initialement l'objet de financement par affectation de surplus.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De modifier l'aspect financier du dossier décisionnel autorisant une affectation de surplus de 85 000 \$ afin de financer des ressources additionnelles dans le cadre du plan d'action local de foresterie urbaine, conformément aux informations financières inscrites au sommaire addenda.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1205057010

CA20 13 0282

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DE LA REDDITION DE COMPTE, DU PARTAGE DES EXCÉDENTS ET DE LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE POUR L'ACTIVITÉ CONCERNANT LE TRAITEMENT DES NIDS-DE-POULE AVEC UNE COLMATEUSE MÉCANISÉE POUR L'ANNÉE 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état de la reddition de compte, du partage des excédents et de la création d'une réserve pour l'activité concernant le traitement des nids-de-poule avec une colmateuse mécanisée pour l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1205057021

CA20 13 0283

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 1884-18 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1884 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029) RELATIVE À L'OBLIGATION D'OBTENIR UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR ABATTRE UN ARBRE SUR UN TERRAIN PRIVÉ.

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Dominic Perri de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 1884-18 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de construction numéro 1884 afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) relative à l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour abattre un arbre sur un terrain privé, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.01 1209000002

CA20 13 0284

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1884-18 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1884 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029) RELATIVE À L'OBLIGATION D'OBTENIR UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR ABATTRE UN ARBRE SUR UN TERRAIN PRIVÉ.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro 1884-18 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de construction numéro 1884 afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) relative à l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour abattre un arbre sur un terrain privé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1209000002

CA20 13 0285

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-358 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029) RELATIVE AUX CONDITIONS D'ABATTAGE ET DE PROTECTION DES ARBRES SUR LES TERRAINS PRIVÉS.

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Doninic Perri de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 1886-358 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886 afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) relative aux conditions d'abattage et de protection des arbres sur les terrains privés, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.02 1209000001



CA20 13 0286

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-358 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029) RELATIVE AUX CONDITIONS D'ABATTAGE ET DE PROTECTION DES ARBRES SUR LES TERRAINS PRIVÉS.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro 1886-358 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886 afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) relative aux conditions d'abattage et de protection des arbres sur les terrains privés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1209000001

CA20 13 0287

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-357 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 AFIN D'INTERDIRE LES GARAGES AU SOUS-SOL POUR LES USAGES RÉSIDENTIELS H1 ET H2.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au second projet de règlement adopté lors de la séance du 2 novembre 2020;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 1886-357 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886 afin d'interdire les garages au sous-sol pour les usages résidentiels h1 et h2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1204871023

CA20 13 0288

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2257 INTITULÉ : RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2021).

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement déposé lors de la séance du 2 novembre 2020;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2257 intitulé : Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1203022015

CA20 13 0289

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2258 INTITULÉ : RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL AUX FINS DU PROLONGEMENT DE LA LIGNE BLEUE DU MÉTRO.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement déposé lors de la séance du 2 novembre 2020;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2258 intitulé : Règlement sur l'occupation du domaine public par la Société de transport de Montréal aux fins du prolongement de la ligne bleue du métro.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1203022016



CA20 13 0290

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2259 INTITULÉ : RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2021).

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement déposé lors de la séance du 2 novembre 2020;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2259 intitulé : Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2021).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1203022017

CA20 13 0291

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2260 INTITULÉ : RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE LA RUE JEAN-TALON À SAINT-LÉONARD, POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021 ET IMPOSANT UNE COTISATION.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement déposé lors de la séance du 2 novembre 2020;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2260 intitulé : Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et imposant une cotisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1203022018

CA20 13 0292

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2261 INTITULÉ : RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 5 235 000 \$ POUR FINANCER DES TRAVAUX DE RÉFECTION ROUTIÈRE, D'ÉCLAIRAGE ET DE SIGNALISATION.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement déposé lors de la séance du 2 novembre 2020;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2261 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 5 235 000 \$ pour financer des travaux de réfection routière, d'éclairage et de signalisation.

De décréter que la période de financement de ce règlement ne doit pas excéder vingt (20) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1203022019

CA20 13 0293

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2262 INTITULÉ : RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 335 000 \$ POUR FINANCER DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE PARCS.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement déposé lors de la séance du 2 novembre 2020;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2262 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 2 335 000 \$ pour financer des travaux d'aménagement et de réaménagement de parcs.

De décréter que la période de financement de ce règlement ne doit pas excéder vingt (20) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1203022020



CA20 13 0294

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2263 INTITULÉ : RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 425 000 \$ POUR FINANCER DES TRAVAUX DE PROTECTION ET D'AMÉLIORATION DES BÂTIMENTS ET D'ACQUISITION DE BÂTIMENTS.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement déposé lors de la séance du 2 novembre 2020;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2263 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 1 425 000 \$ pour financer des travaux de protection et d'amélioration des bâtiments et d'acquisition de bâtiments.

De décréter que la période de financement de ce règlement ne doit pas excéder vingt (20) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1203022021

CA20 13 0295

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2264 INTITULÉ : RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 300 000 \$ POUR FINANCER L'ACQUISITION DE PETITS ÉQUIPEMENTS ET D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement déposé lors de la séance du 2 novembre 2020;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2264 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour financer l'acquisition de petits équipements et d'équipements informatiques.

De décréter que la période de financement de ce règlement ne doit pas excéder cinq (5) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1203022022

Le 7 décembre 2020

CA20 13 0296

ADOPTION DE L'ORDONNANCE 2257, O-1 INTITULÉE : ORDONNANCE POUR ACCORDER UNE RÉDUCTION TOTALE DU TARIF APPLICABLE POUR L'UTILISATION D'UNE SALLE AU PAVILLON PIRANDELLO PAR NARCOTIQUES ANONYMES QUÉBEC DURANT L'ANNÉE 2021.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'adopter l'ordonnance numéro 2257, O-1 intitulée : Ordonnance pour accorder une réduction totale du tarif applicable pour l'utilisation d'une salle au pavillon Pirandello par Narcotiques Anonymes Québec durant l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.12 1200391007

CA20 13 0297

ADOPTION DE L'ORDONNANCE 2257, O-2 INTITULÉE : ORDONNANCE POUR ACCORDER UNE RÉDUCTION TOTALE DU TARIF APPLICABLE POUR L'UTILISATION D'UNE SALLE AU PAVILLON WILFRID-BASTIEN PAR AL-ANON MONTRÉAL DURANT L'ANNÉE 2021.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter l'ordonnance numéro 2257, O-2 intitulée : Ordonnance pour accorder une réduction totale du tarif applicable pour l'utilisation d'une salle au pavillon Wilfrid -Bastien par Al-Anon Montréal durant l'année 2021, en vertu de l'article 15 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (2257).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.13 1200391006

CA20 13 0298

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO 1883-487 AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 – 4400, BOULEVARD MÉTROPOLITAIN – LOT NUMÉRO 1 121 955 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 4 novembre 2020;

ATTENDU QU'une consultation publique écrite a été tenue, du 12 au 26 novembre 2020 inclusivement, relativement à cette demande;



ATTENDU QU'aucune question, ni aucun commentaire n'ont été reçus par l'arrondissement durant la période de cette consultation.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accorder la demande de dérogations mineures numéro 1883-487 au Règlement de zonage numéro 1886 pour le bâtiment commercial isolé d'un étage situé au 4400, boulevard Métropolitain, lot numéro 1 121 955 du cadastre du Québec, dans la zone C04-24.

La nature des dérogations est la suivante :

- que le pourcentage minimal de 80 % de maçonnerie solide de la surface totale des murs extérieurs, exigé à l'article 6.2.9.1 a) du Règlement de zonage numéro 1886, soit réduit à 48 % pour le bâtiment existant et son agrandissement;
- que le pourcentage minimal de 80 % de maçonnerie solide de la façade donnant sur le boulevard Métropolitain, exigé à l'article 6.2.9.1 b) du Règlement de zonage numéro 1886, soit réduit à 26 % pour le mur de façade modifié et son agrandissement;
- que le pourcentage minimal de 80 % de maçonnerie solide de la façade donnant sur la rue Colbert, exigé à l'article 6.2.9.1 b) du Règlement de zonage numéro 1886, soit réduit à 25 % pour le mur de façade modifié et son agrandissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.14 1204871029

CA20 13 0299

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'EXEMPTION EN MATIÈRE DE STATIONNEMENT (2020 -02) – 5200, RUE JEAN-TALON – LOT NUMÉRO 1 123 279 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 4 novembre 2020.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter la demande d'exemption pour deux (2) cases de stationnement manquantes visant des modifications aux plans approuvés du permis de construction pour le bâtiment mixte situé au 5200, rue Jean-Talon, lot numéro 1 123 279 du cadastre du Québec, dans la zone C03-12 et qu'une somme de 16 000 \$ soit exigée, le tout conformément à l'article 5.18 « Disposition concernant une exemption en matière de stationnement » du Règlement de zonage numéro 1886, ainsi qu'au paragraphe 6 b) de l'article 7 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (2247).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.15 1203385021

Le 7 décembre 2020

CA20 13 0300

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2020-09 – CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 8465, RUE DU NOTAIRE-GIRARD – LOT NUMÉRO 1 333 769 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 4 novembre 2020.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2020-09 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8465, rue du Notaire-Girard, lot numéro 1 333 769 du cadastre du Québec, dans la zone H11-02, dans sa version révisée en date du 22 octobre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.16 1204871018

CA20 13 0301

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2020-20 – CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT COMMERCIAL – 5750-5800, BOULEVARD MÉTROPOLITAIN – FUTUR LOT NUMÉRO 6 376 514 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 4 novembre 2020.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2020-20 visant la construction d'un nouveau bâtiment commercial isolé sur le site du 5750-5800, boulevard Métropolitain, futur lot numéro 6 376 514 du cadastre du Québec, dans la zone C02-01, dans sa version révisée en date du 21 octobre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.17 1204871027



CA20 13 0302

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2020-21 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL MULTIFAMILIAL SITUÉ AU 5820, RUE JARRY – LOTS NUMÉROS 1 122 888 ET 1 123 913 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 4 novembre 2020.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2020-21 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel multifamilial situé au 5820, rue Jarry, lots numéros 1 122 888 et 1 123 913 du cadastre du Québec, dans les zones H10-20 et H10-21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.18 1204871028

CA20 13 0303

OPÉRATION CADASTRALE – CONTRIBUTION POUR FRAIS DE PARC DE 386 800 \$ - LOT NUMÉRO 1 123 940 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter la somme de 386 800 \$, à titre de contribution pour frais de parc, pour le morcellement du lot numéro 1 123 940 du cadastre du Québec, et ce, conformément au Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).

D'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.19 1204871030

CA20 13 0304

ADOPTION D'UNE RÉOLUTION – PROJET PARTICULIER PPCMOI 2020-03/C04-30 – 4650-4680, RUE JEAN-TALON – LOT NUMÉRO 3 933 333 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 9 septembre 2020;

Le 7 décembre 2020

ATTENDU QUE cette résolution est identique au second projet de résolution adopté lors de la séance du 2 novembre 2020.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), une résolution accordant le projet particulier PPCMOI 2020-03/C04-30 visant à permettre l'occupation d'un local pour l'usage « bureau d'assurance » au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 4650-4680, rue Jean-Talon, lot numéro 3 933 333 du cadastre du Québec.

Les termes de la résolution sont les suivants :

CHAPITRE I TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au local du 4670, rue Jean-Talon, au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 4650-4680, rue Jean-Talon, tel que démontré au plan joint en annexe A.

CHAPITRE II AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, l'occupation du local du 4670, rue Jean-Talon, aux fins de l'usage « bureau d'assurance », au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 4650-4680, rue Jean-Talon, est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est notamment permis de déroger au paragraphe c) de l'article 9.64 du Règlement de zonage numéro 1886.

CHAPITRE III CONDITIONS

3. L'occupation autorisée doit débuter dans un délai maximal de douze (12) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.
4. La superficie de plancher totale pour l'occupation autorisée est limitée à 89,5 mètres carrés, soit la superficie du local visé par la demande.

CHAPITRE IV DISPOSITIONS FINALES

5. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, l'autorisation prévue à la présente résolution est nulle et sans effet.
6. Les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177) s'appliquent.
7. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

Annexe A

Document intitulé « Plan accompagnant le certificat de localisation », préparé par Jean Girard, arpenteur-géomètre, en date du 28 novembre 2019 et représentant les lots numéros 4 286 717 et 4 286 718 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.20 1203385013

Le 7 décembre 2020



CA20 13 0305

NOMINATION DE MADAME KARYNE ST-PIERRE AU POSTE DE DIRECTRICE DE LA DIRECTION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Dominic Perri, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De nommer madame Karyne St-Pierre au poste de directrice de la Direction des loisirs, de la culture et des communications, à compter du 8 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

50.01 1205057020

CA20 13 0306

APPROUVER LES MODIFICATIONS MINEURES À L'ORGANIGRAMME DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver les modifications mineures à l'organigramme de l'arrondissement de Saint-Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

50.02 1205057023

CA20 13 0307

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 4 NOVEMBRE 2020.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 novembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1203385020



CA20 13 0308

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

De prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires du conseiller Mario Battista et de la conseillère Lili-Anne Tremblay, conseiller et conseillère d'arrondissement, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1203022024

CA20 13 0309

DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2020.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois d'octobre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.03 1208999001



CA20 13 0310

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Qu'à 19 h 37, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} février 2021.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement

Le 7 décembre 2020